



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-114

Ottawa, le 19 avril 2007

Burlingham Communications
Hamilton/Burlington (Ontario)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CIWV-FM Hamilton/Burlington, pour la période du 1^{er} juin 2007¹ au 31 août 2007, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

¹ Cette licence a été renouvelée jusqu'au 31 mai 2007 dans *Renouvellement administratif*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-305, 19 juillet 2006.